

COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DES PROVINCES MARITIMES – Dix mesures de la participation aux études universitaires diffusées aujourd'hui

---

Le 19 février 2009

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (CESPM) a diffusé aujourd'hui dix mesures qui permettent de mieux comprendre pourquoi la participation aux études universitaires dans les provinces Maritimes dépasse de façon marquée la moyenne nationale.

Ces mesures visent à fournir aux décideurs une analyse juste et détaillée de la participation aux études universitaires dans les Maritimes en tenant compte de divers facteurs tels que l'origine, l'âge et le sexe des étudiants, et avec les chiffres présentés selon la province. Les mesures découlent du projet intitulé Mesures du progrès et des résultats des étudiants.

« Depuis toujours, la région des Maritimes a un taux de participation aux études universitaires élevé par comparaison à la moyenne canadienne, a déclaré la directrice générale de la CESPM, Mireille Duguay. Les mesures en question permettent d'examiner ce qui est à la base de cette constatation et de mieux comprendre certaines nuances intéressantes. À titre d'exemple, l'afflux d'étudiants de l'extérieur de la région explique en partie le taux de participation élevé dans les Maritimes. » Les mesures révèlent également que la participation chez les résidents des Maritimes a atteint un plateau au cours des dernières années.

Les résultats sont affichés sur le site Web de la Commission ([www.cespm.ca](http://www.cespm.ca)) et seront mis à jour chaque année.

Le projet Mesures du progrès et des résultats des étudiants est financé en partie par le Conseil canadien sur l'apprentissage. Par ailleurs, un groupe de travail formé de chercheurs des six universités de la région aide la Commission à élaborer des mesures dans le cadre du projet. Celles-ci comprendront aussi les taux de persévérance et d'obtention du diplôme ainsi que la réussite des cours.

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes a été établie en 1974 pour aider les établissements et les gouvernements à améliorer l'éducation postsecondaire. Les 19 membres de la Commission proviennent des provinces Maritimes et représentent des établissements d'enseignement supérieur, des gouvernements provinciaux et le grand public.

---

POUR DIFFUSION :

La Commission de l'enseignement supérieur des Provinces maritimes (ou CESPM) a diffusé aujourd'hui dix mesures qui permettent de mieux comprendre pourquoi la participation aux études universitaires dans les provinces Maritimes dépasse de façon marquée la moyenne nationale.

Ces mesures visent à fournir aux décideurs une analyse juste et détaillée de la participation aux études universitaires dans les Maritimes en tenant compte de divers facteurs tels que l'origine, l'âge et le sexe des étudiants. Les mesures découlent du projet intitulé Mesures du progrès et des résultats des étudiants.

D'après la directrice générale de la Commission, Mireille Duguay, les mesures en question permettent de mieux comprendre certaines nuances intéressantes. À titre d'exemple, l'afflux d'étudiants de l'extérieur de la région explique en partie le taux de participation élevé dans les Maritimes.

Les résultats sont affichés sur le site Web de la Commission, à l'adresse [www.cespm.ca](http://www.cespm.ca), et seront mis à jour chaque année.

-30-

Personne-ressource : Dawn Gordon  
Commission de l'enseignement  
supérieur des Provinces maritimes  
506-444-5466  
Courriel : [gordond@mphec.ca](mailto:gordond@mphec.ca)